



Patrick Siksik vient d'être élu nouveau président de la Chambre des Experts Immobiliers de France Fnaim



A l'issue de son 13^e congrès national qui s'est tenu à la Rochelle les 27 et 28 septembre 2012, la Chambre des Experts Immobiliers de France Fnaim a élu son nouveau président. C'est ainsi que Patrick Siksik succède à Gérard Adriaenssens qui avait, lui-même, été élu en 2009.

Tour à tour président de la Chambre des Alpes Maritimes, de la Chambre régionale Provence Alpes Côte d'Azur, puis président délégué fédéral durant 9 ans et président adjoint depuis trois ans, Patrick Siksik est également à la tête du cabinet Will'Man Père & Fils qu'il a créé et qu'il dirige depuis 1988.

Patrick Siksik entend poursuivre le développement de la chambre des experts en agissant sur de nombreux leviers. Tout d'abord en valorisant la profession et en offrant à l'ensemble de ses membres une formation adaptée et des outils performants. Ensuite, en améliorant sa représentativité géographique et en consolidant ses relations interprofessionnelles entre experts français et européens. Il faut rappeler que la Chambre des Experts Immobiliers de France Fnaim a participé à la rédaction de la charte de l'expertise en évaluation immobilière qui constitue la base des références professionnelles de ce métier en France. En Europe, la Chambre est membre de TEGoVA (The European Group of Valuers Associations) qui regroupe de nombreuses associations d'experts en évaluation immobilière dans 24 pays. Elle a obtenu de TEGoVA la capacité de délivrer le statut REV (Recognised European Valuer) à ses membres. « *Une belle victoire, lance Patrick Siksik, en premier lieu pour les experts Fnaim, mais aussi pour notre chambre* »

A propos de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM ...

Créée en 1973, la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM est une organisation professionnelle nationale représentative d'experts en évaluation immobilière. Elle rassemble plus de 700 professionnels, tous membres de la FNAIM, qui exercent leur mission en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'Outre-Mer. Les experts en évaluation immobilière interviennent pour le compte de valorisation de portefeuilles : investisseurs institutionnels ou à destination de donneurs d'ordre privé dans le cadre d'une transmission à titre onéreux ou gratuit (vente ou donation), dans le cadre d'une séparation de patrimoine, d'une succession, dans les rapports avec l'administration fiscale pour le calcul de l'ISF (impôt sur la fortune), pour la valorisation des murs ou encore pour le calcul de l'indemnité d'éviction et l'évaluation de la valeur locative de locaux commerciaux.

Contact Presse

Galivel & Ass. - Carol Galivel / Pascale Pradère - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock - 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - www.galivel.com